

Pourquoi ce changement de Gaz ?

La région Hauts-de-France ne sera bientôt plus alimentée en gaz naturel de type B. Celui-ci va être remplacé par du gaz H. Le gaz H, utilisé sur le reste de la France, a les mêmes usages en terme de cuisson, chauffage ou eau chaude. Cependant, l'inventaire et le réglage sont nécessaires et obligatoires.

AUTO-INVENTAIRE

GAZ B

« Je réalise mon inventaire »

www.grdf.fr/changementdegaz

INVENTAIRE

Pour les personnes qui n'ont pas pu réaliser elles-mêmes leur auto-inventaire ou si cet auto-inventaire présente des données incomplètes. Le prestataire est

THOM-COM

REGLAGE

Réglage obligatoire pour tous, avant le basculement au gaz H.

Bascule GAZ H :

Vers Oct. 2022

LES INVENTAIRES COMMENCENT ! (Rendez-vous sur place)

En quoi consiste la phase d'inventaire :

- Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email...
- Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel
- Identifier votre plombier-chauffagiste / professionnel du gaz
- Apposer par l'inventariste cette étiquette : Appareil recensé



Si vous changez d'appareil, veuillez nous contacter au:

N°Cristal 09 69 36 35 34

Délai de l'intervention :

L'intervention est GRATUITE. Elle dure 30 min à 1 heure. Durant cette intervention, votre présence est indispensable.

GRDF a mandaté la société **OTIFRANCE**,

joignable au : **0805 294 100**

(Numéro vert)

THOM-COM

Vos conseillers GRDF

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Du lundi au vendredi—08h à 17h

IMPORTANT

- Ne jamais **présenter sa facture d'énergie**,
- **Ne pas communiquer votre référence GAZ, PCE 14 chiffres**
- Ne rien payer, ne signer aucun document sur **PAPIER**
- **En cas de doute, contactez votre Mairie.**

Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !